

Plan du Hameau de Crebelley
Partie 3

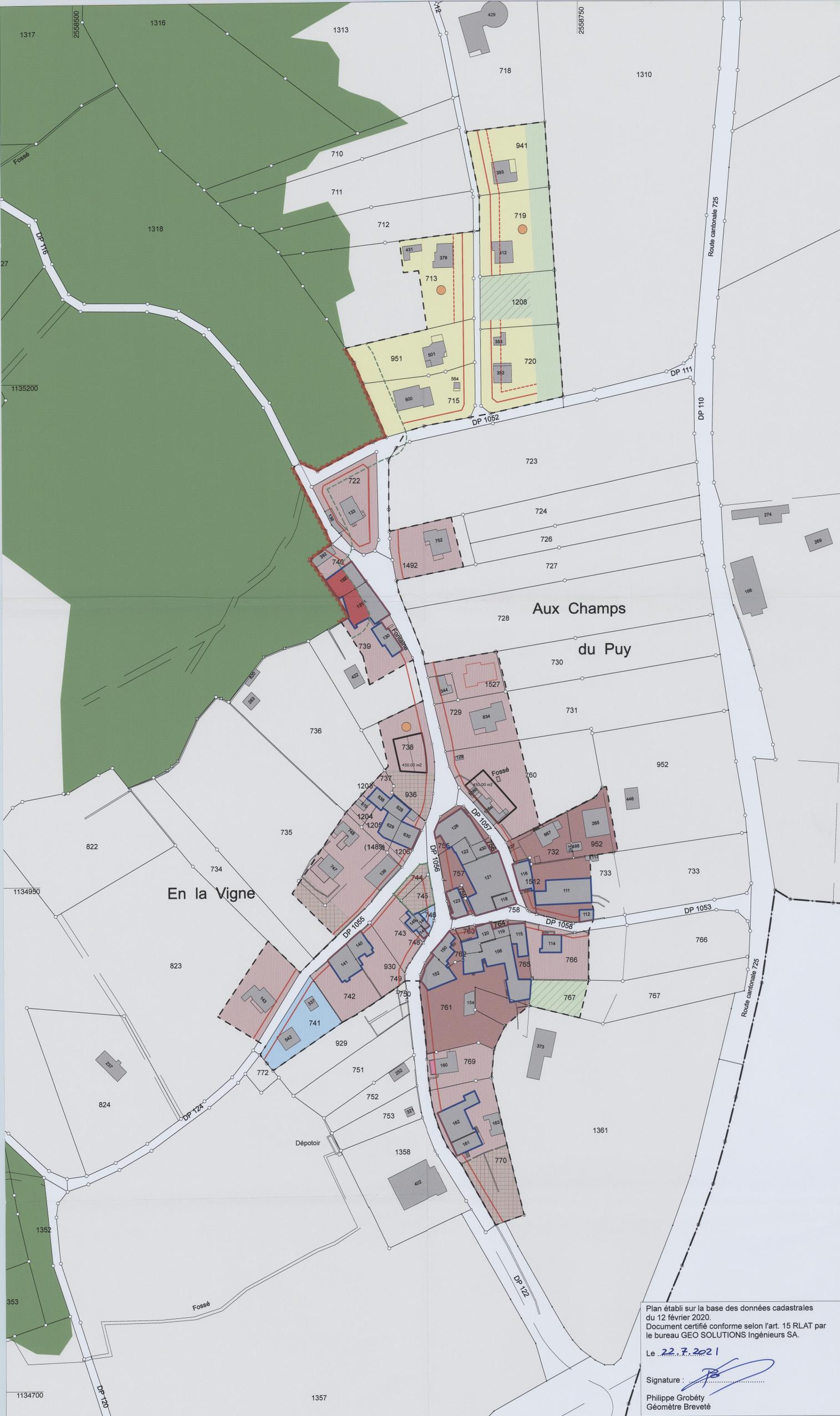
| | |
|--|--|
| Approuvé par la Municipalité de Noville, le <u>14.11.2016</u> | Soumis à l'enquête publique du <u>12.02.2017</u> au <u>19.03.2017</u> |
| Le Syndic   | Soumis à première enquête publique complémentaire du <u>27.10.2017</u> au <u>25.11.2018</u> |
| | Soumis à seconde enquête publique complémentaire du <u>29.03.2021</u> au <u>27.04.2021</u> |
| Adopté par le conseil communal de Noville, le <u>17.10.2021</u> | Approuvé par le Département compétent le <u>5 OCT. 2022</u> |
| Le Président   | La Secrétaire   |
| | La Cheffe du département   |
| | Entré en vigueur le <u>5 OCT. 2022</u> |

Coordonnées cartographiques moyennes: 2.558.700 / 1.135.000

6 février 2017

Modifié le 26 septembre 2018

Modifié le 10 mars 2020



Légende

-  Limite communale
-  Périmètre du Hameau
-  Bâtiments existants
-  Bâtiments non cadastrés existants ou en construction

Affectations

-  Zone du village A
-  Zone du village B
-  Zone d'habitation de faible densité
-  Zone d'installations publiques
-  Zone de verdure
-  Zone de verdure paysagère
-  Zone agricole
-  Aire forestière
-  Lisière de forêt selon détermination de l'inspecteur forestier le 16 juillet 2015
-  Bande des 10 m à l'aire forestière selon détermination de l'inspecteur forestier

Mesures particulières

-  Périmètre et axe du faite principal des nouvelles constructions surface de plancher déterminante SPD
-  Périmètre de bâtiment à préserver
-  Aire de jardins et aménagements assurant le dégagement des constructions à préserver
-  Murs à préserver
-  Limite des constructions nouvelles
-  Bande d'implantation obligatoire
-  Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité, à l'exclusion de toute reconstruction
-  Bâtiment pouvant être maintenu sous conditions en dérogation de la législation forestière
-  Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir

Plan établi sur la base des données cadastrales du 12 février 2020.
Document certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le bureau GEO SOLUTIONS Ingénieurs SA.
Le 22.7.2021
Signature : 
Philippe Grobety
Géomètre Breveté

